

Politique de rémunération

<i>Secteur de la politique</i>	Politiques de gestion des ressources humaines
<i>Numéro de la politique</i>	PGRH - 3
<i>Autorité approbatrice</i>	Conseil d'administration
<i>Approbation par résolution le</i>	26 février 2020

Natation Artistique Québec s'est doté d'un plan de rémunération qui comporte des échelles salariales qui servent de guide pour la détermination des salaires.

Ces échelles ont été bâties par des consultants externes à l'aide de références sur le marché du travail. Les échelles varient en fonction de la formation et de l'expérience requises pour occuper un poste. Les responsabilités, les efforts et les conditions de travail sont aussi des éléments qui font varier l'échelle associée à un poste. Comme dans la majorité des organismes et entreprises, nos échelles salariales ne sont pas diffusées.

Chaque nouvelle personne embauchée chez nous reçoit une rémunération équitable avec la structure de salaire du personnel à l'emploi de Natation Artistique Québec en fonction de son bagage de formation et d'expérience pertinent au poste occupé.

Nos échelles salariales sont révisées annuellement. Nous tenons compte de l'indice des prix à la consommation, l'indice du coût de vie, de la capacité de payer de l'employeur ainsi que des nouvelles données sur le marché du travail pour déterminer les ajustements.